



# COMMUNE DE CHÂTEAU-D'OEX

Bâtiment communal | Grand Rue 67 | 1660 Château-d'Oex  
Téléphone 026 924 22 00 | [www.chateaudoex-admin.ch](http://www.chateaudoex-admin.ch)

Conseil communal  
de et à  
1660 Château-d'Oex

Château-d'Oex, le 19 octobre 2022  
*Grefe + Sécurité publique\_0135*  
*+ 1140\_Communications édités + Signalisation*  
*légalisée\_lju*

## **Zone 20 km/h de la Grand Rue en zone piétonne**

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

À la suite d'une intervention au Conseil communal en juin passé, la Municipalité s'est penchée sur l'opportunité de passer l'actuelle « Zone 20 » de la Grand Rue en rue piétonne les week-ends, les vacances et les jours fériés.

Les trois options étudiées ont été celles d'aménager des bornes rétractables, d'installer des barrières Vauban et/ou d'installer de simples panneaux indiquant le régime piéton.

La première option a été éliminée pour des raisons de coûts – entre CHF 400'000.00 et CHF 500'000.00 d'investissement initial, plus l'entretien par la suite – et des raisons de difficultés opérationnelles, dont le problème du gel l'hiver, susceptible de bloquer les mécanismes des bornes.

La seconde a été écartée en raison de la maintenance qu'elle demande et le peu de sécurité qu'elle apporte. En effet, si l'on peut imaginer clôturer la route le vendredi soir et la rouvrir le lundi matin, rien n'empêche des automobilistes de déplacer les barrières pour passer malgré tout, sans les remettre en place, comme cela peut arriver lors de manifestations.

Nous ne pouvons solliciter le personnel communal en permanence sur les week-ends et les jours fériés. Cette solution, appliquée lors d'événements ponctuels et gérée par les responsables, ne nous semble donc pas opportune à une plus large échelle

Finalement, la solution consistant à poser une signalisation appropriée n'a pas été retenue pour des raisons de sécurité. Il a été estimé que la pose de tels panneaux, établissant une interdiction limitée à certains jours, n'entraînerait pas l'effet escompté : certains automobilistes passeraient sans doute outre par inadvertance ou par réflexe, surprenant les piétons et créant ainsi une situation plus dangereuse et plus conflictuelle que celle que nous connaissons aujourd'hui.

Enfin, les avis récoltés auprès des habitants et des commerçants de la rue – certes de manière non systématique – ne laissent pas apparaître une adhésion généralisée à l'idée d'une restriction de la circulation.

Pour ces raisons, la Municipalité a décidé de maintenir le *statu quo*.

La Municipalité.